

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie

UFI: 5V9Y-Q2QV-300F-VN3S

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	AnalytiChem GmbH	
	ACD	
Rue:	Stempelstraße 6	
Lieu:	D-47167 Duisburg	
Téléphone:	0203/5194-0	Téléfax: 0203/5194-290
E-mail:	info@analytichem.de	
Interlocuteur:	Abteilung Produktsicherheit	Téléphone: 0203/5194-107/117
E-mail:	produktsicherheit@analytichem.de	
Internet:	www.analytichem.de	
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

**Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ox. Liq. 3; H272

Resp. Sens. 1; H334

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

peroxodisulfate de disodium

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 2 de 12

**Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Mélanges en solution aqueuse

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7775-27-1	peroxodisulfate de disodium			5 - < 10 %
	231-892-1		01-2119495975-15	
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H272 H302 H315 H319 H334 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7775-27-1	231-892-1	peroxodisulfate de disodium	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = >= 2,95 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1200 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

Aucune donnée disponible

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.  
Appeler un médecin en cas de malaise.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 3 de 12

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant  
Réactions allergiques

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles  
Comburant  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Oxydes de soufre

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 4 de 12

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart des matières combustibles.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

##### **Information supplémentaire**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Remplir les récipients de façon à permettre à la pression intérieure de s'échapper (par exemple protection contre la surpression).

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart des matières combustibles.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Lumière, Forte chaleur

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 5 de 12

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7775-27-1	peroxodisulfate de disodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,06 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	590 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,06 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	18,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	400 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,102 mg/cm <sup>2</sup>
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,248 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,03 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	295 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,03 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	295 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	9,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	200 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,051 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	1,124 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	9,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	30 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation		
Milieu environnemental		Valeur	
7775-27-1	peroxodisulfate de disodium		
Eau douce		0,076 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)		0,763 mg/l	
Eau de mer		0,011 mg/l	
Sédiment d'eau douce		0,275 mg/kg	
Sédiment marin		0,04 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,6 mg/l	
Sol		0,015 mg/kg	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 6 de 12

**Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	X
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	3,3
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	très soluble

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 7 de 12

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité:

1,0637 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

non déterminé

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Le produit: comburant, Oxydant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Comburant

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Protéger contre:

Forte chaleur

Lumière

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible

**10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

Lumière

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 8 de 12

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7775-27-1	peroxodisulfate de disodium				
	orale	DL50 1200 mg/kg	Rat	Study report (1979)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1991)	EPA OPP 81-2
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >= 2,95 mg/l	Rat	Study report (1989)	EPA OPP 81-3

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (peroxodisulfate de disodium)

Peut provoquer une allergie cutanée. (peroxodisulfate de disodium)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 9 de 12

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Autres informations**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7775-27-1	peroxodisulfate de disodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	76,3	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1993) other: FIFRA Guideline 72-1 of the Pesti
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	136 mg/l	72 h	Phaeodactylum tricornutum	Study report (1992) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	120 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1993) other: FIFRA Guideline 72-2 of the Pesti

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 10 de 12

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3216
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PERSULFATES INORGANIQUES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Code de classement:	O1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	50
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3216
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PERSULFATES INORGANIQUES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Code de classement:	O1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3216
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PERSULPHATES, INORGANIC, AQUEOUS SOLUTION, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-Q
Groupe de ségrégation:	heavy metals and their salts (including their organometallic compounds)

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3216
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PERSULPHATES, INORGANIC, AQUEOUS SOLUTION, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 11 de 12

<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Dispositions spéciales:	A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y541
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	551
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	2.5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	555
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Substances dangereuses oxydantes.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,12.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Oxidations-Reagenzlösung zur photometrischen Nickel-Bestimmung EZ1027-Serie**

Date de révision: 05.12.2024

Code du produit: 33334

Page 12 de 12

**Abréviations et acronymes**

- Ox. Liq: Liquide comburant
- Ox. Sol: Matière solide comburante
- Acute Tox: Toxicité aiguë
- Skin Irrit: Irritation cutanée
- Eye Irrit: Irritation oculaire
- Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire
- Skin Sens: Sensibilisation cutanée
- STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service
- LC50: Lethal concentration, 50%
- LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Ox. Liq. 3; H272	Sur la base des données de contrôle
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*